



Image not found or type unknown

Fin de gestion locative - problèmes agence

Par **lenaki**, le **18/04/2016** à **10:47**

Bonjour,

Nous avons mis fin à une gestion locative en novembre 2015.

1) L'agence qui gérait notre bien a-t-elle le droit de garder les documents originaux relatifs à notre bien ou doit-elle nous les restituer ?

2) L'agence peut-elle encore effectuer des opérations en notre nom (régularisation de charges par ex) alors qu'elle n'en n'a plus la gestion ?

Vous remerciant par avance,
Cordialement.